



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

Transformation numérique des Très Petites Entreprises (TPE)

Publics concernés

Entreprise

Domaines secondaires

Économie territoriale , Numérique

Date de fin de publication

31 décembre 2025

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser toutes les évolutions qui permettront à la Très Petite Entreprise (TPE) de transformer son système d'information et d'apporter un service supplémentaire et plus qualitatif au client final.

Échéances

Début de l'étude des dossiers : à réception du dossier transmis.

Fin de l'étude des dossiers : 31 décembre 2025.

Prise de décision : après instruction du dossier, l'aide sera attribuée sur décision de l'Assemblée Régionale.

Objectifs

L'aide à la transformation numérique vise à soutenir des entreprises dans le cadre d'un projet de refonte global et stratégique, tenant compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques.

Bénéficiaires

Entreprise immatriculée au Registre national des entreprises ;
TPE artisanale ou de production ;
Entreprise (TPE) < 10 Équivalents Temps Plein (ETP) et CA ou bilan < 2 M€ ;
Plancher de 10 000 € HT d'investissement.

Éligibilité selon les codes d'identification Activités Principales Exercées (APE, NAF)
ou secteurs d'activités éligibles au règlement d'intervention relatif à l'aide à la
transformation numérique des TPE.

Montant

Coûts d'investissements dans les actifs corporels ou incorporels ;
Dépenses liées au conseil et au recrutement directement liées à la réalisation du
projet.

Les dépenses liées au conseil et au recrutement doivent avoir un caractère accessoire et
ne pas représenter plus de la moitié des dépenses éligibles :

Taux 50 % maximum ;
Plancher de l'aide : 5 000 € ;
Plafond de l'aide : 50 000 € ;
Modulation du taux : entreprises situées sur les territoires prioritaires régionaux
(territoires d'industrie, CADET, QPV...), projet générateur de création d'emplois
et/ou projets en lien avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

Critères de sélection

Avoir un projet global de transformation numérique dans l'entreprise tenant compte des
enjeux de sobriété et de sécurité numériques.

Comment faire ma demande ?

Pour solliciter l'aide, le ou la dirigeante d'entreprise doit :

1. Réaliser un accompagnement préalable ;
2. Réaliser un diagnostic de maturité cyber sécurité (équivalence au défi numérique n°6 - niveau 2 du programme régional « Défi numérique ») ;
3. Déposer la fiche de pré-demande auprès de la Région à l'adresse correspondante, indiquée sur la fiche de pré-demande disponible en bas de cette page.